

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2868

11 décembre 2007

SOMMAIRE

AB Investments S.A	K Manco 2 S.A
Albion Capital Corporation S.A137620	Lesom Investments S.A137660
ALR International Investments S.A 137622	Magrelux S.A
ArabaInternational S.à r.l137625	Nederfin S.A
BEBAU Swiss Holding S.àr.l137643	Nider S.A
BNP Paribas Asset Management Services	PCM Investments Sàrl137644
Luxembourg	Pixel Invest S.à r.l
Brasstown Entrada I S.C.A137624	Riam Corp S.à r.l137641
Brasstown Mansfield I SCA137624	Richardson Investments (Castel Romano)
Café GATÂO S.à r.l	S.à r.l
Compagnie Générale de Bureautique et	Romanum Properties S.à r.l137627
d'Informatique S.A	Rumbas Holding S.A
Comptoir Electrotechnique Luxembour-	Sidec S.A137657
geois137626	Sportinvest S.A
Crendal Finance S.A.	Swisscanto (Lu) Bond Invest Management
C.R. LuxTrading S.à r.l	Company S.A
Domus-SP SA	Swisscanto (LU) Equity Funds Manage-
Elpee Productions S.à r.l	ment Company S.A
EuroCDP S.A	Swisscanto (Lu) Money Market Funds Ma-
EuroSITQ137655	nagement Company S.A
FI Capital Luxembourg S.A	Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Manage-
Finanziaria Internazionale Luxembourg	ment Company S.A
S.A	Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Compa-
Finstone S.à r.l	ny Holding S.A137655
Generale Sols Luxembourg S.A137653	Talmont Investment S. à r.l
Golf Development A.G	The 344 Company S.A
Haspolux A.G137645	Tresfin Holding S.A
HT Luxembourg S.à r.l	United Brands International137654
Ibérique de Participations S.A137658	Vedior HR services
Jobelyn S.à r.l	Vista Point Technologies (Lux)137663
Jondoe Sàrl137640	
JPMorgan European Property Holding Lu-	
xembourg 3 S.à r.l	



Nider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 72.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 22 octobre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du 28 mai 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Olivier Conrard, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer la société ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L -1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007137141/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

C.G.B.I., Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.353.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 octobre 2007 que:

- M. Xavier Maillot, demeurant au 10, rue de la Libération, F-90400 Danjoutin, a été nommé au poste d'administrateur en remplacement de M. Christophe Bentz avec effet au 13 août 2007.
- les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Guyodo, Président, Président Directeur Général, demeurant au 6ter rue Bel-Air, F-92000 Meudon et M. André Lafran, directeur technique, demeurant au 11, rue Maurice Bertaux, F-92130 Issy-les-Moulineaux, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007137145/521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Elpee Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4398 Pontpierre, 5, Am Armschlag.

R.C.S. Luxembourg B 85.806.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 27 septembre 2007 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Eschsur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 1 ^{er} octobre 2007, EAC/2007/11860, que:

le capital de la société ELPEE PRODUCTIONS S.àr.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Luc Frings, demeurant à L-4398 Pontpierre, 5, Am Armschlag,	21 parts
- Monsieur Guy Zimmer, demeurant à L-8821 Koetschette, 3, rue Napoleon,	21 parts
- Monsieur Pascal Fernand Lietz, demeurant à L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Winston Churchill,	
	82 parts
Total: Cent vingt-quatre	124 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés confirme:

- a) dans la fonction de gérant technique:
- Monsieur Luc Frings, employé privé, demeurant à L-4398 Pontpierre, 5, Am Armschlag.
- b) dans la fonction de gérant administratif:
- Monsieur Guy Zimmer, employé privé, demeurant à L-8821 Koetschette, 3, rue de Napoléon,
- L'assemblée générale précise que pour tout montant inférieur à la somme de cinq mille euros (5.000,-€), la société est valablement engagée par la seule signature de l'un des deux gérants. Pour tout montant dépassant la somme de cinq mille euros (5.000,-€), la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et de Monsieur Pascal Fernand Lietz, associé.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2007.

Pour A. Biel

Le notaire

Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007137143/203/33.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Finstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 48.918.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 22 octobre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement des mandats des gérants suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Roberto Colussi, avec adresse au 10, Via Pontaccio, I-21121 Milan, Italie
- Antonio Vicentini, avec adresse au 72, Via S.Alessandro, I-24100 Bergamo, Italie
- Mario Marcenaro, avec adresse au 72, Via S.Alessandro, I-24100 Bergamo, Italie

Non renouvellement du mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007137170/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Albion Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 51.791.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 23 septembre 2004

Suite à la décision prise par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 22 septembre 2004 de soumettre la Société à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, le conseil d'administration décide de modifier le mandat de commissaire aux comptes de DELOITTE TOUCHE TOHMATSU avec siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg en mandat de réviseur externe. Ce mandat prendra effet à partir du 22 septembre 2004 et prendra fin à l'issue des comptes annuels de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2006.

A Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007137147/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

K Manco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 124.039.

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de K MANCO 2 S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.039, constituée comme société à responsabilité limitée par acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 556 du 6 avril 2007 et transformée en société anonyme par acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg en date du 4 mai 2007 non encore publié au Mémorial. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 6 juillet 2007 non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M ^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire M ^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M ^e Cintia Martins, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les cinq cent quarante-deux mille quatre cent vingt (542.420) actions de classe A et toutes les deux cent cinquante (250) actions de classe B émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée générale et que les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

- 2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- (A) Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de six cent trente-trois mille trois cents euros (\in 633.300,-) par l'émission d'un total de vingt-cinq mille trois cent trente-deux (25.332) actions de Classe A supplémentaires, ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (\in 25,-) chacune (et une prime d'émission total de vingt euros (\in 20,-)), souscription par les souscripteurs ci-dessous aux actions émises, paiement du prix total de souscription par les souscripteurs de ces actions par un apport en numéraire d'un montant total de six cent trente-trois mille trois cent vingt euros (\in 633.320,-), renonciation du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et modification en conséquence de l'article 5, paragraphe 5.1 des statuts sociaux;

Souscripteur		Prix de	Nombre
		souscription	d'actions
		en Euro	souscrites
Abric	Laurent	10 000 -	400

SERVICE CENTRAL
LEGISLATION

Andrieu	Michel	5.000,-	200
Barbier	Vincent	2.000,-	80
Barthelemy	Fabrice	2.000,-	80
Bohn	Alexis	10.000,-	400
Burdy	Patrick	7.500,-	300
Collot	Pierre	2.500,-	100
Conchon	Stéphane	2.000,-	80
Crette	Fabrice	2.000,-	80
Depraetre	Karine	2.500,-	100
Escourrou	Michel	10.000,-	400
Ficek	Pascal	2.000,-	80
Flayol	Chantal	5.000,-	200
Fumat	Patricia	6.000,-	240
Garcia	Richard	10.000,-	400
Gaudilliere	Guillaume	10.000,-	400
Goyard	Vincent	10.000,-	400
Guyot	Etienne	3.000,-	120
Haour	Thierry	7.000,-	280
Henry	Jérôme	7.000,-	280
Ketterer	Bertrand	2.500,-	100
Lalande	Fabrice	10.000,-	400
Lauri	David	10.000,-	400
Le Gall	Jean-Claude	2.000,-	80
Lecot	Christian	2.500,-	100
Lepaon	Marc	10.000,-	400
Magaj	Boguslaw	10.000,-	400
Mazuy	Frédéric	3.000,-	120
Mirzein	Youssef	10.000,-	400
Nicolau	Carine	10.000,-	400
Pennacchioni	Jérôme	8.500,-	340
Pacqueau	Christophe	5.000,-	200
Pigeon	Thomas	4.000,-	160
Polizzi	Daniel	3.000,-	120
Rey	Frédéric	3.000,-	120
Touquet	Sébastien	3.500,-	140
Ughetto	Christophe	2.500,-	100
Deman	Bart	30.000,-	1.200
Herreria	Christian	30.000,-	1.200
Trontin	Jean-François	358.320,-	14.332
			25.332
Total:		633.320,-	actions de classe A

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de six cent trente-trois mille trois cents euros (\leqslant 633.300,-) par l'émission d'un total de vingt-cinq mille trois cent trente-deux (25.332) actions de Classe A supplémentaires, ayant une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq euros (\leqslant 25,-) chacune (et une prime totale de vingt euros (\leqslant 20,-)) pour le porter à un montant de quatorze millions deux cent mille et cinquante euros (\leqslant 14.200.050,-). Les actionnaires existants ont expressément renoncé à tout droit préférentiel de souscription.

Les Souscripteurs ont souscrit aux actions de classes A ainsi émises tel que mentionné dans l'ordre du jour.

Preuve de l'entière libération du prix de souscription (et la prime de vingt euros (€ 20,-)) a été montrée au notaire instrumentant.

Un montant de six cent trente-trois mille trois cents euros (€ 633.300,-) est alloué au compte capital et un montant de vingt euros (€ 20,-) est alloué au compte prime d'émission.



L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'Article 5, paragraphe 5.1. des statuts sociaux afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est de quatorze millions deux cent mille et cinquante euros (€ 14.200.050,-), divisé en cinq cent soixante-sept mille sept cent cinquante-deux (567.752) Actions de Classe A et deux cent cinquante (250) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-), auxquelles sont attachés les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à EUR 10.000,- euros.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Larmet, C. Martins, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25733. — Reçu 6.333,20 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112574/242/112.

(070128996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

ALR International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.409.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALR INTERNATIONAL IN-VESTMENTS S.A., (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.409, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1721 du 14 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Claire Kakeldey, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Séverine Lambert, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Les actionnaires tous représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires tous représentés et les membres du bureau, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires tous représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital de la Société de EUR 31.000,- divisé en 310 actions de EUR 100,- pour le porter à EUR 1.000.000,- divisé en 10.000 actions de EUR 100,-, par incorporation de EUR 969.000,- provenant d'une conversion partielle de créance d'actionnaires.

Souscription des 9.690 actions nouvelles de EUR 100,- ainsi créées par GOSFORTH LIMITED.

- 2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR), par la création et l'émission de neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin l'actionnaire minoritaire déclare expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les neuf mille six cent quatre-vingt-dix (9.690) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société GOSFORTH LIMITED, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici dûment représentée par Mademoiselle Marie-Claire Kakeldey, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1 er août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ces actions nouvelles ont été intégralement libérées par le souscripteur moyennant un apport en nature consistant en la renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme ALR INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., préqualifiée, et en l'annulation de cette même créance à due concurrence.

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, cet apport en nature fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Luc Sunnen, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, lequel rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à onze mille sept cents euros (11.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Blauen-Arendt, M.-C. Kakeldey, S. Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2007, Relation GRE/2007/4956. — Reçu 9.690 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007138342/231/85.

(070160690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.



Brasstown Entrada I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.613.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 1 er août 2007

L'assemblée décide de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Le Conseil de Surveillance étant composé de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; et
 - Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée décide en outre de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

A Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007137148/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Brasstown Mansfield I SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.866.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 1 er août 2007

L'assemblée décide de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Le Conseil de Surveillance étant composé de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; et
 - Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée décide en outre de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que commissaire aux comptes de la société, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

A Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007137150/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Finanziaria Internazionale Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.646.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 octobre 2007

La démission de Monsieur Jean-Marc Heitz de son poste d'administrateur est acceptée.



Monsieur Daniele Mariani, employé privé, né le 3 août 1973, à Ascoli Piceno (Italie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marc Heitz démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Thierry Hubert, dirigeant, né le 6 juin 1962, à Etterbeek (Belgique), résidant au 135, avenue des Dames Blanches, B-1150 Bruxelles (Belgique), est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme FINANZIARIA INTERNAZIONALE LUXEMBOURG S.A. V. Montano / D. Mariani Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137151/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

ArabaInternational S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 121.086.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the fifth November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared WEB BRANDS PARTNERS S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the «Company») existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mrs Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of ArabaInternational S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B number 121.086, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on the 17 October 2006, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C of the 13 December 2006, number 2326, page 111635.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole partner is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
 - that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- that the accounts of the Company with respect to the financial year ending on 31 December 2006 and to the present date are approved at the date of the present meeting;
 - that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the registered office of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparue WEB BRANDS PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), existant et constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ici représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie est l'associé unique de Arabalnternational S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la Loi du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée et immatriculée par le Registre des Sociétés Luxembourgeois, sous la section B, numéro 121.086 et constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, le 17 octobre 2006 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C le 13 décembre 2006, numéro 2326, page 111635.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs à l'exercice social jusqu'au 31 décembre 2006 et à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35498. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007138397/242/84.

(070160665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

C.E.L. S.à r.l., Comptoir Electrotechnique Luxembourgeois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 3.727.

Société constituée le 21 juin 1945 par acte publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 6 du 11 septembre 1945 et dont les statuts furent notamment modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 2 octobre 2007 en cours de publication au Mémorial C.

EXTRAIT

Suivant assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 9 novembre 2007 les modifications suivantes ont été votées:

- 1) Le régime des personnes pouvant engager la société est le suivant:
- Le gérant de catégorie A dispose du pouvoir de signature sans aucune limitation.



- Les gérants de catégorie B ont un pouvoir de signature individuel jusqu'à un engagement de 100.000,- EUR.

Pour un engagement de 100.000,- EUR jusqu'à 250.000,- EUR il est instauré un régime de pouvoir de signature conjointe d'un gérant de catégorie A et B ou de deux gérants de catégorie B.

Pour un engagement au-delà de 250.000,- EUR est instauré un régime de pouvoir de signature conjointe des gérants de catégorie A et B.

- 2) Il est rappelé que les gérants de catégorie A et B sont les suivants:
- signature de catégorie A: Monsieur Raymond Remy
- signature de catégorie B: Monsieur Frédéric Favart

Monsieur Carlo Nies

Monsieur Dario De Cia

3) Sont nommés gérants techniques Monsieur Raymond Remy, physicien diplômé, demeurant à L-8326 Capellen, 8, rue Hiereknapp et Monsieur Carlo Nies, ingénieur diplômé, demeurant à L-7681 Waldbillig, 17, rue des Fleurs.

Pour extrait

M e A. Rukavina

Le mandataire

Référence de publication: 2007137563/297/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Romanum Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 133.531.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private deed.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

- **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding, directly or indirectly, of interests or participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling



and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all legal, commercial, industrial, technical and financial investments or operation as well as any transactions on real estate or on movable property, and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929 as amended.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Corporate name. The Company will have the corporate name ROMANUM PROPERTIES S.à r.l.
- Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - shares

6.1 - Subscribed and paid-up capital

The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In the contingency where Articles 200-1 and 200-2, among others, shall apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be either a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.



7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and with the condition that a class A manager be present or represented. Any manager may represent one or several other managers at any board meeting.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of May at 2.30 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts



Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing de	eclares to su	ıbscribe the entire	share capital	as follows:
Subscriber	Number	Subscribed	% of share	Paid-up
	of shares	amount (in EUR)	capital	capital
OLD WORLD PROPERTIES LLC	500	12,500	100%	100%
Total	500	12,500	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (Twelve Thousand Five Hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,200.- Euro.

Resolutions of the shareholder

- 1. The Company will be administered by a board of managers composed by five managers («gérants») appointed for an unlimited period.
 - 2. The following person is appointed as class A manager:
- Mr Jean-François Trapp, attorney at law, born on 15 July 1975, in Thionville, France, residing professionally at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
 - 3. The following persons are appointed as class B managers:
- Ms Denise Wolf, Vice President, Corporate Development, born on 24 November 1961, in Atlanta, Georgia, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- Mr Bruce Lowry, Vice President, Tax, born on 4 March 1952, in Lima, Ohio, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- Mr Michael Connor, Treasurer, born on 25 April 1963, in Queens, NY, USA, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; and
- Ms Denise Fletcher, Executive Vice President, Finance, born on 1949 in Turkey, residing professionally at VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.
 - 4. The registered office of the Company shall be established at 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.



Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS CORPORATE SERVICES, INC., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111 (OLD WORLD PROPERTIES LLC),

ici représentée par Mr Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 ^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée occasionnellement (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt ou prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, industrielle, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929 telle que modifiée.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination sociale: ROMANUM PROPERTIES S.à r.l.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.



A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Direction

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Dans ce cas chaque gérant sera soit un gérant de classe A ou un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.



Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et à la condition qu'un gérant de classe A soit présent ou représenté. Chaque gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants à toute réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 14H30.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution



de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant donc été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit: Souscripteur Nombre Montant % de Capital de parts souscrit capital libéré sociales (en EUR) social 100% 500 12.500,-100% 500 12.500,-100% 100%

Toutes les parts sociales ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par un versement en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire de blocage.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- euros.

Résolutions de l'associe

- 1. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq gérants nommés pour une période indéterminée.
 - 2. La personne suivante est nommée gérant de classe A;
- M. Jean-François Trapp, avocat, né le 15 juillet 1975, à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.
 - 3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B;
- Mrs Denise Wolf, Vice Président, département du développement des sociétés, née le 24 novembre 1961, à Atlanta, Georgia, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- M. Bruce Lowry, Vice Président, département fiscal, né le 4 mars 1952, à Lima, Ohio, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104;
- M. Michael Connor, Trésorier, né le 25 avril 1963, à Queens, NY, USA, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104; et
- Mrs Denise Fletcher, Vice Président, Finance, née en 1949 en Turquie, ayant son adresse professionnelle à VULCAN INC., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104.
 - 4. Le siège social de la Société est établi à 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34859. - Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138386/211/408.

(070160071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.



FI Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.852.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 octobre 2007

La démission de Monsieur Louis Vegas-Pieroni de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Daniele Mariani, employé privé, né le 3 août 1973, à Ascoli Piceno (Italie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Thierry Hubert, dirigeant, né le 6 juin 1962, à Etterbeek (Belgique), résidant au 135, avenue des Dames Blanches, B-1150 Bruxelles (Belgique), est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme FI CAPITAL LUXEMBOURG S.A. V. Montano / D. Mariani

Administrateur / Administrateur Référence de publication: 2007137152/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Tresfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 novembre 2007

Monsieur Diederich Georges et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur en remplacement de Madame Romaine Scheifer-Gillen, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Adrien Schaus. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme TRESFIN HOLDING S.A.
G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137154/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.899.

In the year two thousand and seven, the seventeenth of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta,



represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in its capacity as director of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED.

Such appearing party is the sole partner of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.899 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 18 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 737 of 25 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 May 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1890 of 5 September 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes, acknowledges and approves that paragraph two of articles 10 of the articles of association of the Company (the Articles) must be construed as allowing the managers who are resident or based full time in the United Kingdom (the UK) and the managers who are resident or based full time in the United States (the US) to constitute together the majority of the board of managers of the Company (the Board) provided that (i) the majority of the managers will be non-resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the US) and (ii) that the majority of the managers will be non-resident in the US for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The Meeting also notes that paragraph eight of article 10 of the Articles must be construed as allowing managers who are resident or based full time in the UK together with managers who are resident or based full time in the US to represent the majority of the Board at any meeting of the Board provided that (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US.

It follows that the Meeting resolves, for the sake of clarity, to amend article 10 of the Articles, which shall therefore read as follows:

« **Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the



board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.»

Second resolution

The Meeting resolves to authorize the board of managers of the company to appoint of one or several general managers among its members who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

The Meeting further resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall therefore read as follows:

« **Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta,

représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en sa qualité d'administrateur de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 4 LIMITED.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.899, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 737 en date du 25 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1890 du 5 septembre 2007.



Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note, reconnaît et approuve le fait que le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au Royaume-Uni (le RU) et les gérants qui sont résidants ou établis de manière permanente aux Etats-Unis (les USA) à former ensemble la majorité des gérants au conseil de gérance de la Société (le Conseil) tout en veillant à ce que (i) la majorité des gérants soient non-résidents au RU pour des considérations fiscales du RU et ne soient pas établis de manière permanente au RU (les non-résidents au RU) et (ii) que la majorité des gérants soient non-résidents aux USA pour des considérations fiscales des USA et ne soient pas établis de manière permanente aux USA (les non-résidents aux USA).

L'Assemblée note également que le huitième alinéa de l'article 10 des Statuts doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au RU et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux USA à représenter la majorité des gérants du Conseil à toute réunion du Conseil tout en veillant à ce que (i) au moins deux gérants soient physiquement présents, (ii) au moins la majorité des gérants soient présents ou représentés, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents au RU (iv) au moins la majorité des gérants présentés soient non-résidents aux USA.

En conséquence, l'Assemblée décide, de manière à clarifier la situation, de modifier l'article 10 des Statuts qui prendra ainsi la teneur suivante:

« Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des



événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, téléfax ou tout autre moyen de communications similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil à nommer un ou plusieurs gérants délégués parmi ses membres qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société et qui auront le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui prendra ainsi la teneur suivante:

« Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12884. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137681/239/225.

(070160011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.769.

Constituée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n ° 462 du 22 mars 2002, modifiée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 février 2002, acte publié au Mémorial C n ° 1070 du 12 juillet 2002, modifiée en date du 7 août 2002, acte publié au Mémorial C n ° 1511 du 19 octobre 2002.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007137160/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03624. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Jondoe Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.660.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 22 août 2007

En vertu du contrat de cession de parts daté du 22 août 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune, transférées à LANGRES INVESTMENTS LTD, ayant son siège social au 58, Arch. Makariou III, Iris Tower, 7th floor, Flat/Office 702, PC 1075 Nicosie, Chypre.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007137161/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Sportinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.594.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137343/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pixel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.508.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 6 septembre 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 6 septembre 2007 STARK MASTER FUND Ltd, a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit 12.500 parts sociales de la manière suivante:

- 8.000 parts à SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd, société régie par le droit des lles vierges britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, lles vierges britanniques, enregistrée à Chamber of Commerce sous le numéro 151.728;



- 4.500 parts à STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP., société régie par le droit de l'Etat du Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 10556 No. Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53090, enregistrée au Register of Companies of Wisconsin sous le numéro 5046020.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007137164/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Jobelyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.487.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 6 septembre 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 6 septembre 2007, SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd a transféré 200 parts sociales à STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

I. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007137165/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Riam Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.293.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 10 Octobre 2007

L'associé de RIAM CORP Sàrl (la «Société»), a décidé comme suit:

- de nommer Daniel Felsenthal, né le 3 Juillet 1974 à Hilversum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 208 Herengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas, gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007137168/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Rumbas Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.779.

Constituée en date du 16 juillet 1996 par-devant M ^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C n ^o 539 du 23 octobre 1996. Le capital a été converti en euros en date du 21 novembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n ^o 771 du 22 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour RUMBAS HOLDING S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007137166/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03629. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Magrelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.350.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 15 octobre 2007 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Messieurs Stéphane Weyders, Daniel Galhano, Steve Van Den Broek.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateurs:

Monsieur Pascal Robinet, administrateur de sociétés, né le 21 mai 1950 à Charleville (France), demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon

Madame Philippine Ricotta Walas, Avocat à la Cour, née le 2 juin 1971, demeurant à L-1118 Luxembourg, 13 rue Aldringen.

Monsieur Jérôme Bach, Avocat à la Cour, né le 23 juin 1976, demeurant à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie Thérèse.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 les administrateurs nommés achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la société, la société AACO S.àr.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 88.833), et de nommer en remplacement la société ALPHA TRADE CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (R.C. Luxembourg, section B numéro 116.489), le mandat du nouveau commissaire aux comptes expirant à la même période de celui qu'il remplace.

Pour Extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137292/7378/37.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04716. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Talmont Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.765.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de la Société daté du 28 juin 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 28 juin 2007, ML GLOBAL PRIVATE EQUITY FUND LP. a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la société soit 375 parts à MERRILL LYNCH VENTURES L.P. 2001.



Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007137167/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03490. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BEBAU Swiss Holding S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.567.

Ordinary General Meeting of the Sole Shareholder held in writing in accordance with article 193 of the Luxembourg Corporate Act of 10 August 1915 as amended, on October 17th, 2007

Agenda:

- 1. Transfer of registered office of the Company;
- 2. Miscellaneous

Now therefore, the Sole Shareholder of the Company resolves as follows:

Resolution

The Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its present location to 41, avenue de la Gare, 5th Floor, L-1611 Luxembourg as from 1st November, 2007 and empower Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg to sign and execute in the name and on behalf of the Company any document that might be needed to give effect to the transfer of the registered office, including but not limited to certificates, except for registration and publication purpose, notices to various administrations and suppliers and any other document that might be useful in relation thereto.

BEBAU CAPITAL PARTNERS 2006 L.L.C.

Associé unique

pp. Signature

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 17 octobre 2007

L'Associé Unique de la Société, étant BEBAU CAPITAL PARTNERS 2006 L.L.C., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1314 King Street, Wilmington, Delaware, 19801 U.S.A. (l'Associé unique) a décidé de transférer la Société du 61, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 41, Avenue de la Gare, 5 ème étage, L-1611 Luxembourg à compter du 1 er novembre 2007, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau siège de la Société est:

41, avenue de la Gare, 5 ème étage, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEBAU SWISS HOLDING Sàrl

C. Gammal

Gérant

Référence de publication: 2007137361/6762/37.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01748. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Nederfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.777.

Constituée par-devant M ^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 novembre 2005, acte publié au Mémorial C n ^o 374 du 20 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEDERFIN S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007137197/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03646. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Café GATÂO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 49, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.214.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège le 4 juillet 2007

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur João Carlos Duarte Catao, né le 15 novembre 1968, 49, avenue de la Gare L-4130 Esch sur Alzette

Mademoiselle Claudia Filipa Da Conceicao Jorge, née le 9 juillet 1987, 49, avenue de la Gare L-4130 Esch sur Alzette

Sont présents et représentants l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Monsieur João Carlos Duarte Catao céde et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (60) parts sociales d'une valeur nominale de (130,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée CAFE GATAO SARL, avec siège social à L-4130 Esch sur Alzette, 49, avenue de la Gare, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date 22 mai 2007 à Monsieur Garrido Martins Filipe Manuel demeurant à L-4053 Esch sur Alzette, 61, rue du Charbon

Mademoiselle Claudia Filipa Da Conceicao Jorge céde et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (40) parts sociales d'une valeur nominale de (130,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée CAFE GATAO SARL, avec siège social à L-4130 Esch sur Alzette, 49, avenue de la Gare, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date 22 mai 2007 à Monsieur Garrido Martins Filipe Manuel demeurant à L-4053 Esch sur Alzette, 61, rue du Charbon

Les cédants certifient que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statuaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Les cessionnaires jouiront et disposeront des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour. Les présentes cessions sont faites moyennant la somme de 32.000,00 euros que les cessionnaires ont payé à l'instant aux cédants, ce dont quittance.

Deuxième résolution

Monsieur Garrido Martins Filipe Manuel est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur Joâo Carlos Duarte Catao, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif, Monsieur Garrido Martins Filipe Manuel et de la gérante technique, Mademoiselle Emilia Carina Dos Santos Pereira.

Fait en deux exemplaires à Esch sur Alzette,

Signatures.

Référence de publication: 2007137514/8251/38.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05230. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

PCM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 101.251.

Extrait du contrat de cession de parts sociales daté du 26 mars 2007

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 26 mars 2007 que STICHTING ADMINISTRATIEKAN-TOOR AANDALEN PCM INVESTMENTS, ayant son siège social au 11, Haasksbergweg, NL-1101 Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, a cédé 330 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à APAX WW NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à 15 Portland Street GB W1B1 PT Londres, Royaume-Uni.



Par suite du contrat de cession susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Noms des associés	Nombre de
	parts qu'ils
	possèdent
STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR AANDALEN PCM INVESTMENTS	1.670
APAX WW NOMINEES LIMITED	19.830
Total	21.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137198/1035/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Haspolux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.527.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Oktober 2007 der Aktiengesellschaft HA-SPOLUX A.G. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss, eingetragen im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 94.527 geht Folgendes hervor:

1. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abberufung mit sofortiger Wirkung des Verwaltungsratsmitgliedes, Herrn Paul Müller, Angestellter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler.

2. Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, kein neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, da die Anzahl der noch amtierenden Verwaltungsratsmitglieder ausreichend ist.

3. Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt die Änderung des Straßennamens des Gesellschaftssitzes, die von der Gemeinde Weiswampach vorgenommen wurde und ab dem 1. November 2007 in Kraft tritt. Hierdurch lautet die neue Adresse der Gesellschaft wie folgt:

2, Beelerstrooss in L-9991 Weiswampach.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für beendet. Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ausgestellt in Weiswampach, den 31. Oktober 2007.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter der Gesellschaft

Référence de publication: 2007137477/801007/29.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2007, réf. DSO-CK00173. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070160024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Crendal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.795.

Constituée par-devant M ^e Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 12 mars 1992, acte publié au Mémorial C n ^o 364 du 26 août 1992.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRENDAL FINANCE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007137199/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03648. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Vedior HR services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 133.535.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEDIOR HOLDING B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with Trade and Company Register of Amsterdam, under number 33292222, and having its registered office at P.O. Box 75174, 1070 AD, Amsterdam, Netherlands,

here represented by Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy established on October 24th, 2007.

A copy of the said proxy, initialed ne varietur by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its here above stated capacities, has drawn up the following articles of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which the prenamed party intends to organize.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the units created hereafter, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) is herewith formed under the name of VEDIOR HR SERVICES.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of managers. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the members' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1.- The purpose for which the company is formed is the recruiting counsel, in particular the determination of the needs of the firm in term of human resources, determination of the required candidate profiles, candidates search properly speaking, organization of competences, knowledge, and personality tests of the latter, and analysis of the results of these tests taking into consideration the needs of the client company.

The purpose of the company is also the counsel in management of human resources, in particular the assistance with the determination and the setting up of the company social policy, with the setting up and the development of an appropriate management of the staff in accordance with the company social policy, in particular by the inventory of the competences profiles within the company, the setting up of coaching and formation plan, by the determination and setting up of career plan, procedures of evaluation, promotion, and professional qualification, in assisting the client company in the determination and with the setting up of disciplinary procedures, and in individual and collective conflicts.



The purpose of the company is also the counsel in internal communication within the company, in particular the assistance with the drafting of employment instructions, internal rules of procedure, the assistance in social negociation, the assistance in the external replacement of fired employees.

The purpose of the company is also the provision of outsourced services, in particular the identification of the failing services within the client company, the proposition of external appropriate services to the needs of the client company, in substitution or complement of those existing latter.

4.2.- The purposes for which the company is formed are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of managers.

The company may also manage and develop its own real estate. The company may proceed notably to any real estate purchase, sale or contribution, or may realize any real estate promotion or co-promotion.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) units with a par value of one hundred (100.- EUR) per unit.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own units.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of members voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Manager or board of managers

Art. 6. The corporation is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the corporation in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporation's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 7. The board of managers chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two managers.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between managers being permitted with the restriction that a manager can only represent one of his colleagues.

The managers can be present at the meeting by conference call or video conference. In this case they are regarded as having been present at the board of managers

The managers may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax.

Written resolutions approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

- Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of managers shall be signed by any two managers.

Copies or extracts shall be certified conform by one manager or by a proxy.



- **Art. 10.** In the execution of their mandate, the sole manager or the managers of the board of managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 11.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signature of two managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

General meeting

- **Art. 12.** The general meeting represents the whole body of members. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.
- **Art. 13.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 15th in the month of June of every year at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 14.** The manager or the board of managers may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of members representing twenty percent of the company's unit capital.
- **Art. 15.** Each unit entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each unit; in case a unit is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The sole manager or the board of managers draws up the annual accounts according to the legal requirements.

Art. 17. Out of the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager or the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- 4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 19. The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2008.

The first annual general meeting shall be held 2009.

The first managers are elected by the extraordinary general members' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The one hundred twenty five (125) shares have been subscribed by VEDIOR HOLDING B.V., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 183 of the law on Commercial Companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.



Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand Euros (2,000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of managers is fixed at four (4).

The following have been elected as managers, their mandate expiring at the annual general meeting to be held to examine the accounts of the financial year ending on December 31, 2008.

- 1.- Mr Marios Paras, director, born in Hendon (GB), on 7 February 1957, residing in L-7246 Walferdange, 21, rue des Près;
 - 2.- Mr Luc Feipel, residing professionally at L 1616 Luxembourg, 5, place de la Gare;
- 3.- Mr Peter Valks, director, born in Rheden (NL), on 21 August 1958, residing in NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3;
- 4.- Mr Peter Pvinkes, director, born in Culemborg (NL), on 30 March 1962, residing in NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan 27.

Second resolution

The term of office of the manager shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand nine.

Third resolution

The address of the registered office of the company is located in L-1616, 5 place de la Gare, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VEDIOR HOLDING B.V., société de droit néerlandais, avec siège social à P.O. Box 75174, 1070 AD, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Amsterdam sous le numéro 33292222,

ici représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 24 octobre 2007, laquelle procuration restera, en copie, annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VEDIOR HR SERVICES.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil de gérance à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque dès événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.



Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1.-La société a pour objet le conseil en recrutement, notamment la détermination des besoins de l'entreprise en termes de ressources humaines, la réalisation de profil des candidats recherchés, la recherche de candidats proprement dite, la réalisation de tests de compétences, de connaissances et de personnalité de ces derniers, et l'analyse de ces tests compte tenu des besoins de l'entreprise.

La société a également pour objet le conseil en gestion des ressources humaines, notamment, l'assistance à la détermination et à la mise en place de la politique sociale de l'entreprise, la mise en place et le développement d'une gestion adaptée du personnel en conformité avec la politique sociale de l'entreprise, notamment par le recensement des profils de compétences au sein de l'entreprise, par la mise en place de programmes de formation et de coaching, par la détermination et la mise en place de plan de carrières, de procédures d'évaluation, de promotion, et de qualification, par l'assistance dans la détermination et la mise en place de procédures disciplinaires, la gestion des conflits individuels et collectifs.

La société a encore pour objet le conseil en communication au sein de l'entreprise, notamment l'assistance à la rédaction des notes de services, règlement intérieur, communiqués au personnel, l'assistance à la négociation sociale, l'assistance dans le replacement externe des travailleurs licenciés.

La société a également pour objet la fourniture de prestation de services en outsourcing, notamment l'identification des services faisant défaut au sein de la société cliente, et la proposition de services extérieurs adaptés aux besoins de la société cliente, en substitution ou en complément de ceux existants.

4.2.-La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Par simple décision du conseil de gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. Elle pourra ainsi procéder notamment à toute opération d'achat, de vente ou d'apport de biens immobiliers, de promotion ou de copromotion immobilière.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 7. Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, le gérant désigné à cet effet par les gérants présents, le remplace.



Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux gérants.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre gérants étant admis sans qu'un gérant ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les membres du conseil de gérance peuvent assister à la réunion par conférence téléphonique ou vidéo conférence. Dans ce cas, le gérant est considéré comme ayant été présent au conseil de gérance.

Les gérants peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil de gérance sont signés par deux gérants.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un gérant ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Assemblée générale

- Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de juin de chaque année à 11:00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 14.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le gérant ou le conseil de gérance. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'associés représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 15. Chaque part sociale donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si une part sociale de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 17. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la société pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

- 1. des comptes intérimaires seront établis par le gérant ou le conseil de gérance,
- 2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
- 3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés,
- 4. le paiement sera effectué après que la société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.



Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers gérants sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des associés suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

VEDIOR HOLDING B.V., prénommée, a souscrit les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant la totalité du capital souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions de gérants, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007:

- 1.- Monsieur Marios Paras, administrateur, né le 7 février 1957 à Hendon (GB), demeurant à L-7246 Walferdange, 21, rue des Près;
 - 2.- Monsieur Luc Feipel, résidant professionnellement, à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare;
- 3.- Monsieur Peter Valks, administrateur, né le 21 août 1958 à Rheden (Pays-Bas), demeurant à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslaan 3;
- 4.- Monsieur Peter Rinkes, administrateur, né le 30 mars 1962 à Culemborg (Pays-Bas), demeurant àNL-1019 JT Amsterdam. Fred Petterbaan 27.

Deuxième résolution

Le mandat des administrateurs prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Reveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34322. — Reçu 135 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Sandt, F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138352/211/362.

(070160076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.



Swisscanto (LU) Equity Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 60.827.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 4. September 2007

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2008 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard Fischer, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter Bänziger (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans Frey (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zürich)

Herrn Reto Tarreghetta (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zürich)

Herrn Alfred Theiler (beruflich wohnhaft: Gessnerallee 32, CH-8023 Zürich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Verwaltungsgesellschaft genannt. Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. wird ebenfalls als Wirtschaftsprüfer des SWISSCANTO (LU) EQUITY FUND für die Periode vom 1. April 2007 bis zum 31. März 2008 bestellt.

Für SWISSCANTO (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2007137200/1122/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Domus-SP SA, Société Anonyme, (anc. Generale Sols Luxembourg S.A.).

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 84.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 septembre 2007

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jacques Boes pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateurs de Madame Marguerite Boes et de Monsieur Félix Boes pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes du BUREAU COMPTABLE PASCAL WA-GNER S.A. pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Jacques Boes, demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg

Administrateurs:

Madame Marguerite Boes, demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg

Monsieur Félix Boes, demeurant 28, route d'Echternach à L-1453 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Pétange, le 21 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007137282/762/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Swisscanto (Lu) Bond Invest Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.348.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 4. September 2007

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2008 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard Fischer, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter Bänziger (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans Frey (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zürich)

Herrn Reto Tarreghetta (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zürich)

Herrn Alfred Theiler (beruflich wohnhaft: Gessnerallee 32, CH-8023 Zürich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Verwaltungsgesellschaft genannt. Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. wird ebenfalls als Wirtschaftsprüfer des SWISSCANTO (LU) BOND INVEST für die Periode vom 1. Februar 2007 bis zum 31. Januar 2008 bestellt.

Für SWISSCANTO (LU) BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2007137201/1122/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

United Brands International, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.148.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juin 2006

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Joeri Steeman et Marc Boland sont renouvelés pour une période de 6 ans.

- Mademoiselle Béatrice Pauls, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon à L-8009 Strassen, est appelée aux fonctions d'administrateur de la société, pour une période de 6 ans en remplacement de Monsieur Karl Louarn dont le mandat est arrivé à échéance.
- Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant 25, route de Remich, L-5460 Trintange est appelé au fonction de commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans, en remplacement de la société Européenne de Participations Financières et Industrielles (en abrégé PARFININDUS S.à r.l.) dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Mademoiselle Béatrice Pauls
- Monsieur Joeri Steeman
- Monsieur Marc Boland.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137303/1267/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03497. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxemburg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 113.207.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 25. September 2007

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2008 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard Fischer, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter Bänziger (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans Frey (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zürich)

Herrn Reto Tarreghetta (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zürich)

Herrn Alfred Theiler (beruflich wohnhaft: Gessnerallee 32, CH-8023 Zürich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft genannt.

Für SWISSCANTO (LU) SICAV II ADVISORY COMPANY HOLDING S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2007137202/1122/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

EuroSITQ, Société Anonyme, (anc. EuroCDP S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.103.

L'an deux mille sept, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme EuroCDP S.A., établie et ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

constituée par acte notarié reçu en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 du 18 janvier 2002,

et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 83.103 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Dominique Crocenzo, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Sylvia Infanger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Louis Felicetti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale de EuroCDP S.A. en EuroSITQ.
- 2) Modification de l'article 1 er des statuts, de sorte que ce dernier se lise désormais comme suit:
- « **Art. 1** ^{er} . Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, dénommée: EuroSITQ.»
- II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau



de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

- III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentés à l'Assemblée.
- IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de EuroCDP S.A. en celle de EuroSITQ.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de nom, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1 ^{er}) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1** ^{er} . Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, dénommée: EuroSITQ.»

Aucun autre point ne figurant pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, la présidente a clôturé l'Assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglais; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day in the month of October.

Before Maître Patrick Serres, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

was held an Extraordinary General Meeting («the Meeting») of the shareholders of EuroCDP S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

which was incorporated pursuant to a notarial deed, enacted on 26 July 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 95 of 18 January 2002,

and which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 83.103 (the «Company»).

The Articles of Incorporation of said Company have not been amended since.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Dominique Crocenzo, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairwoman appoints as secretary of the Meeting Mrs Sylvia Infanger, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Louis Felicetti, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairwoman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) Change of the Company's name from EuroCDP S.A. to EuroSITQ.
- 2) Amendment of article 1 of Articles of Incorporation of the Company to read as follows:
- « **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name EuroSITQ»
- II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.



- III.- It appears from said attendance-list that all one thousand (1,000) shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.
- IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairwoman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to change the Company's name from EuroCDP S.A. into EuroSITQ.

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's Corporate name, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

« **A rt** . **1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name EuroSITQ»

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairwoman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: D. Crocenzo, S. Infanger, L. Felicetti, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2007. Relation: EAC/2007/13448. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137831/239/115.

(070159928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Sidec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.285.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 octobre 2007 que:

- Sont réélus administrateurs:
- * Monsieur Alain Lam
- * Monsieur Patrick Moinet
- * Monsieur Bruno Beernaerts.
- Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.
- Est réélue Commissaire, pour la même période la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137207/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Swisscanto (Lu) Portfolio Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 49.187.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 4. September 2007

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2008 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard Fischer, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter Bänziger (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans Frey (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zürich)

Herrn Reto Tarreghetta (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zürich)

Herrn Alfred Theiler (beruflich wohnhaft: Gessnerallee 32, CH-8023 Zürich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Verwaltungsgesellschaft genannt. Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. wird ebenfalls als Wirtschaftsprüfer des SWISSCANTO (LU) PORTOFOLIO FUND für die Periode vom 1. April 2007 bis zum 31. März 2008 bestellt.

Für SWISSCANTO (LU) PORTOFOLIO FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2007137203/1122/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 71.811.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2005

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Marc Boland et Joeri Steeman sont renouvelés pour une période de 6 ans.
- Monsieur Frédéric Monceau est appelé aux fonctions d'administrateur pour une période de 6 ans en remplacement de Monsieur Karl Louarn dont le mandat est arrivé à échéance.
- Monsieur Karl Louarn est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans en remplacement de la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS S.à r.l, dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

Monsieur Marc Boland

Monsieur Joeri Steeman

Monsieur Frédéric Monceau.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Karl Louarn.

A partir du 12 mars 2007, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont pour adresse professionnelle:

24, rue St Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137304/1267/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-C|07869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Swisscanto (Lu) Money Market Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 35.313.

Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 4. September 2007

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluss dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, weiches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2008 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard Fischer, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter Bänziger (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans Frey (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zurich)

Herrn Reto Tarreghetta (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, CH-8023 Zurich)

Herrn Alfred Theiler (beruflich wohnhaft: Gessnerallee 32, CH-8023 Zurich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer der Verwaltungsgesellschaft genannt. Die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l. wird ebenfalls als Wirtschaftsprüfer des SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUND für die Periode vom 1. April 2007 bis zum 31. März 2008 bestellt.

Für SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2007137204/1122/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

C.R. LuxTrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.675.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Strassen le 12 janvier 2007 à 14.00 heures

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé, Monsieur Philippe Felt a cédé 62 parts sociales à Monsieur José Campos.

Cette cession de parts a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de cession.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un deuxième gérant.

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur José Campos, indépendant, né à Moyeuvre-Grande (57) - France, le 5 septembre 1966, demeurant à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman, comme deuxième gérant, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

A l'issue de l'assemblée, les gérants sont:

- Monsieur Philippe Felt
- Monsieur José Campos.

Pour extrait sincère et conforme

P. Felt / J. Campos

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007137306/1267/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.



Lesom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 113.715.

Constituée par-devant M ^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2006, acte publié au Mémorial C n ^o 782 du 19 avril 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LESOM INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007137208/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08853. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

The 344 Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 133.541.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Michel Henaut, informaticien, demeurant au 8, Chemin de Paradis, B-6747 Saint-Léger.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: THE 344 COMPANY S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- 1) le conseil et l'assistance en matière d'organisation des entreprises et en corollaire ceux des choix des solutions informatiques qui en découlent;
 - 2) la mise en place des solutions retenues au travers de l'assistance à la gestion de projets,
 - 3) le suivi et l'évaluation des solutions une fois qu'elles sont mises en place.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.



Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, email, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

- **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).



Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2008.
 - 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 11 mai 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Michel Henaut, prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Michel Henaut, informaticien; demeurant au 8, Chemin de Paradis, B-6747 Saint-Léger.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société anonyme HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51238.

Troisième résolution

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 5, route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Henaut, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14250. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Belvaux, le 21 novembre 2007.

Référence de publication: 2007138419/239/146.

(070160090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Vista Point Technologies (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.221.

FLEXTRONICS COMPONENTS Ltd, associé unique de VISTA POINT TECHNOLOGIES (LUX), a depuis le 5 mars 2007 la dénomination sociale suivante: VISTA POINT TECHNOLOGIES (CAYMAN) Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007137209/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

HT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.341.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.045.

Transferts de Parts Sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, effectué en date du 16 août 2007 sous seing privé avec effet le 15 octobre 2007, que toutes les parts de la Société ont été transférées à PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à.r.l., ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Il en résulte que PVC (LUX) HOLDING COMPANY S.à.r.l. possède les 133.667 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007137211/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03067B. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Golf Development A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.578.

Korrigierter Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 5. September 2007 (Dépôt le 26 septembre 2007 L070129636.05)

- Die Generalversammlung akzeptiert die Amtsniederlegung von Herrn René Faltz als Präsident des Verwaltungsrates, er bleibt aber Verwaltungsratsmitglied.



Luxemburg, den 13. November 2007.

Für die Gesellschaft Unterschrift Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007137270/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

AB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.256.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 novembre 2007 à 11.00 heures au siège social de la société. il a été décidé:

- D'accepter les démissions, avec effet au 8 novembre 2007 de Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et de Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de leur fonction d'administrateurs;
- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 8 novembre 2007, Madame Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et Monsieur Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007137212/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BNP Paribas Asset Management Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 31.208.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration en date du 1 ^{er} août 2007 que Madame Tina Wilkinson a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société en date du 1 ^{er} juin 2007.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Stéphane Brunet, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange en tant que nouvel Administrateur pour achever le mandat de Madame Tina Wilkinson.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007137231/2300/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck